

**Compte Rendu du CSI InSHS,
28 septembre 2021**

PREMIERE PARTIE DE LA JOURNEE en présence de M. Gaille, directrice de l'InSHS, et des présidents de sections

La réunion, qui se tient en visioconférence, débute à 9H35

Elle commence par une présentation des nouveaux venus, notamment les nouveaux présidents de sections.

N. Vienne-Guerrin souhaite chaleureusement la bienvenue à Marie Gaille, nouvelle directrice de l'InSHS et aux président-e-s de sections.

1. Point d'information et de discussion (M. Gaille)

M. Gaille dit son plaisir à travailler avec le CSI puis procède à une présentation de la feuille de mission qui l'engage vis-à-vis d'A. Petit, et du nouvel organigramme de l'InSHS.

M. Gaille précise que, pour établir sa feuille de mission, elle est repartie des définitions de la mission du CNRS, afin de déployer des lignes propres au sein de l'InSHS

Il y a trois missions sur lesquelles elle souhaite insister : faire avancer la science, en s'inscrivant dans l'interdisciplinarité (entre différents instituts) et l'internationalisation, deux priorités de l'organisme. Une autre entrée dans cette politique se fait en termes de priorisation scientifique. L'InSHS met l'accent sur un certain nombre de thématiques, disciplines ou méthodes (en termes de budget, de réseau, etc.) Il met l'accent un certain temps sur ces priorités (en ce moment : archéologie et anthropologie, études aréales, genre, humanités numériques ; santé, éducation, etc.). Cet ensemble est voué à évoluer au fil des années. La direction scientifique va engager une réflexion dès cette année.

L'idée est aussi de favoriser des approches fondées sur des objets plutôt que sur des disciplines (sans vouloir remettre en cause les disciplines). Il s'agit ainsi de faire s'articuler les recherches autour de projets collectifs dans les UMR mais aussi les réseaux, aussi de manière à positionner les équipes à l'international.

Une autre question est celle du positionnement du CNRS au sein de l'ESR : l'enjeu est à la fois celui de son insertion et celui de son apport par rapport aux autres partenaires académiques. On peut partir du rapport de la Cour des Comptes pour ce qui concerne l'InSHS, qui souligne de façon intéressante que l'InSHS nourrit une part significative des recherches en SHS, mais que ce rôle n'est que partiel. Partant de cet état des choses, on peut souligner que l'InSHS ne nourrit pas la recherche dans toutes les disciplines accueillies à l'Université. C'est un rôle partiel au sens où l'InSHS n'a pas embrassé (et ne souhaite pas) une mission nationale comme d'autres instituts du

CNRS : il n'en a pas les moyens et mieux vaut creuser un sillon en complémentarité avec les Universités, dans un paysage complexe. L'idée est de viser une forme d'équilibre, afin d'accomplir des missions complémentaires et de faire des choses un peu différentes de ce que font les universités, notamment en raison de la prise en charge des TGIR, en raison également de l'accompagnement de la recherche (ITA, etc.), en raison de la priorité donnée à la science ouverte, et en poussant certaines priorités scientifiques (notamment archéologie et anthropologie, qui vont continuer à être soutenues).

Enfin, une troisième mission est liée à l'idée de la connaissance comme bien commun, qui s'articule en deux missions principales : 1) diffusion de la recherche ; 2) apport en termes de valorisation et innovation.

1) Concernant la diffusion, un gros travail est accompli avec A. Leclerc sur la communication en utilisant les réseaux du CNRS. Le CNRS dispose de beaucoup d'outils, mais, en tant que communauté SHS, nous pouvons et devons nous emparer de ces outils et réfléchir à la manière dont nous nous en emparons. Sachant que le processus d'expression dans l'espace public de la recherche est plus ou moins bien maîtrisé : on peut réfléchir à une façon de se positionner de façon un peu plus satisfaisante qu'actuellement. Il faut donc y réfléchir collectivement, notamment parce que la façon dont chacun se positionne a des répercussions sur la façon dont est perçu l'InSHS, notamment au sein du CNRS, mais aussi au dehors.

2) Concernant la volonté que les SHS s'inscrivent dans des projets d'innovation et de valorisation, on peut avancer dans plusieurs directions : i/ il y a déjà de vraies façons de représenter et d'objectiver une valorisation souvent perçue comme non-économique alors qu'elle l'est ; ainsi, les chercheurs sont constamment sollicités par des associations, des fondations, pour produire des expertises, des savoirs qui ont une valence utile (notamment en proposant différents positionnements épistémologiques garantissant une véritable richesse des points de vues : il faut jouer sur leur complémentarité) ; ii/ il faut également identifier deux ou trois chantiers sur lesquels on pourrait travailler et sur lesquels pourrait se positionner l'InSHS : le CNRS pourrait ainsi être identifié, par les acteurs sociaux, comme une porte d'entrée pour une bénéficiaire d'une expertise (sur les questions, par exemple, « droits et justice », « santé », « mémoire et résilience », on songe peut-être à « culture et démocratie »)

Sachant que les ressources disponibles sont de 20 Millions d'euros (budget InSHS). Ce qui est modeste, si on compare ce chiffre à la somme des montants reçus par l'ANR en SHS qui est de 80 Millions.

Organigramme :

Il n'y a pas de gros changements observables (voir l'organigramme sur le site). Certaines missions transversales sont assumées de manière un peu différente. Ainsi, A. Gefen va s'occuper de la communication, et S. Vermeersch va prendre en charge l'interdisciplinarité. L. Maurel s'occupera de sciences ouvertes, des données de la recherche. Et il y aura bientôt un chargé de mission « santé » (E. Henri). La DAS « Sciences et sociétés » est assumée par S. Lefranc (DAS sections 36 et 40 aussi).

Informations :

- Sur les concours chercheurs, il n'y a pour l'instant pas d'informations stabilisées. Cela viendra plus tard dans l'automne.

- Concernant les CIDs, elles ne sont pas encore mises en place. Les collègues vont être sollicités pour composer les CIDs. Une confirmation : la CID « sciences et données » est bien créée. Elle serait ouverte à l'ensemble des Instituts. Tous les instituts peuvent y positionner des supports de postes pour les concours.

- Concernant l'Appel PIA 4, les choses sont compliquées. L'appel a été présenté de la manière suivante par le gouvernement : 20 milliards d'euros sont consacrés à l'innovation, dont la moitié pour la relance économique. Ces financements vont être étalés sur 5 ans et doivent combiner deux logiques : i/ des investissements stratégiques et prioritaires ; ii/ des financements pérennes pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. Dans ce cadre, la direction de l'InSHS a été très mobilisée sur plusieurs champs de travail. A la fin de PIA3, à la demande du MESRI et du MEN, un groupe de travail consacré à l'éducation s'est mis en place.

Puis l'InSHS a été très actif sur la mise en place de « stratégies d'accélération » qui comprennent des volets recherche. Par exemple, l'InSHS est partenaire des projets « Enseignement et numérique », « Santé numérique », et co-pilote du volet recherche d'une stratégie d'accélération consacré aux « villes durables et bâtiments innovants ».

En ce qui concerne les programmes « exploratoires » de recherche, trois thématiques ont été développées par le CNRS : deux thématiques prioritaires pour l'État (« évaluation des politiques publiques » ; « sciences du comportement ») – qui n'ont pas passé la barre de la première sélection – et un projet propre au CNRS sur les « sciences du patrimoine », qui n'a pas été retenu non plus. En tout, 8 projets ont été sélectionnés pour les oraux (mais aucun pour l'InSHS).

La deuxième vague a été annoncée jeudi dernier par F. Vidal : aujourd'hui, l'InSHS réfléchit pour savoir si on relance des dynamiques de préparation des 3 projets déjà présentés, sachant que c'est un processus complexe et chronophage.

La quatrième strate liée au PIA renvoie à un autre appel « Excellence » (comportant un volet recherche, mais pas seulement), qui a été préparé par des établissements ou des Universités au cours du printemps. Les résultats sont attendus pour la mi-octobre. Il n'existe apparemment pas de liste consolidée de l'ensemble des projets : certains projets ont été auditionnés à l'oral ; certains porteurs ont convié le CNRS à ces oraux, d'autres non.

- Concernant la mise en œuvre de la LPR, la Ministre a annoncé une hausse du budget du MESRI, mais on ne sait pas comment c'est ventilé pour le CNRS. En principe, il devrait y avoir des financements supplémentaires pour les délégations CNRS et pour le soutien à l'international.

- Concernant le projet d'évolution du référentiel HCERES, l'HCERES est venu présenter son nouveau référentiel au CNRS. Nous avons pu faire des commentaires, sans savoir s'ils seraient pris en compte.

- À propos de RIBAC, il y a eu un retard de lancement de la campagne, lié notamment à des problèmes d'ajustement HAL/RIBAC : les choses vont petit à petit s'aplanir. Mais ça demande du travail. Il s'agit donc surtout de retards liés à des évolutions (qu'il s'agisse de la politique de la science ouverte ou d'une évolution technique de l'outil).

- Concernant le budget, il est réparti de la manière suivante : un peu plus de 11 Millions vont aux unités, env. 4 millions sont liés à frais d'infrastructures. Le principe est que le budget de chaque UMR est calculé de la même manière, en suivant des critères fixes : adéquation aux priorités du CNRS et de l'InSHS ; coûts liés à un montant de mission particulièrement important pour différents unités ou des équipements (bibliothèque, etc.) ; nombre de chercheur et ITA (niveau IR) ; nombre d'EC. Les situations sont désormais moins hétérogènes. Seuls 5 Millions partent ailleurs qu'aux unités.

Questions/Discussions :

N. Vienne-Guerrin : Concernant la diffusion des travaux du CSI, on aimerait pouvoir diffuser le plus largement possible le CR du CSI de l'InSHS à la communauté.

M. Gaille : Beaucoup de documents sont déjà disponibles sur le site, il me semble.

N. Vienne-Guerrin : Certes, mais pas les CR complets, qu'on aimerait pouvoir diffuser.

M. Fleurbaey : Sur la valorisation, j'aurais deux remarques et questions. D'une part, on observe une forte pression à une valorisation économique des SHS, mais les SHS peuvent être visibles et utiles d'une autre façon. D'autre part, cette exigence semble contradictoire avec la Science ouverte. Y a-t-il un projet concret en termes de valorisation publique de la parole SHS ?

Par ailleurs, faut-il interpréter d'une certaine façon l'échec des SHS au PEPR ? Est-ce un *bug*, ou faut-il l'interpréter différemment ?

M. Gaille : Concernant le deuxième point, nous n'avons strictement aucun retour. Sur le premier point, je peux vous donner des éléments de réponse : d'une part, c'est une réflexion qui dépasse le périmètre de l'InSHS ; par ailleurs, on tâtonne actuellement sur un certain nombre de formules à mettre en place.

N. Aveline : Prévoyez-vous de renforcer le soutien aux équipes qui vont se positionner sur la réponse aux projets Europe ? Par ailleurs, comment l'InSHS va-t-il se positionner sur les études aréales ? Je rappelle que la CSI avait également besoin d'éléments chiffrés : à qui s'adresser ?

M. Gaille : Pour répondre à la dernière question, le remplacement de D. Bami est en cours, mais on peut contacter S. Marié.

Sur les études aréales, la réflexion est en cours. A titre personnel, je suis attachée à cette priorité, éventuellement en la reconfigurant. Mais il faut y réfléchir de manière collective, sachant qu'on ne va pas détricoter ce qui a été fait les années précédentes.

En termes de soutien, nous avons déjà mis en place un certain nombre de dispositifs de soutien. Ceux-ci se redoublent d'une stratégie européenne au niveau de la DERCI, qui passe par des aides financières, de l'accompagnement, de la relecture.

L'InSHS pilote actuellement deux plateformes – SHS santé et mémoire et résilience.

M. Russo : Dans le PLF 2022, on note une augmentation du budget du MESRI : comment le dialogue se fait entre le CNRS et le MESRI pour qu'une partie de cette enveloppe aille au CNRS ?

M. Gaille : C'est A. Petit qui discute avec le MESRI.

2. Présentations sur Humanum et sur les données ouvertes.

Ces présentations sont assurées par Olivier Baude (Professeur de linguistique, Paris Ouest Nanterre, directeur de l'UR Humanum), puis D. Pumain (Professeure émérite en géographie, U. Paris 1)

1) Humanum

[voir présentation en annexe]

Questions :

N. Vienne-Guerrin : Humanum s'articule avec Progedo, qui s'appuie aussi sur les MSH. Quelles sont les relations exactes entre les différentes structures ?

O. Baude : il doit y avoir une parfaite collaboration avec les autres infrastructures de ce type. Il faut montrer en quoi il y a une valeur ajoutée du fait d'avoir ces infrastructures. Il faut donc délimiter le domaine de chacun et en même temps, identifier les lieux de rencontres. En fait, l'ensemble des données de Progedo sont hébergées par Humanum. Et il faut s'assurer que les dispositifs mis en place ne soient ni redondants, ni coûteux. C'est une vraie collaboration qui requiert une attention particulière.

N. Chaabane : Différentes communautés sont très bien représentées sur le site. Mais y a-t-il des communautés qui ne sont pas représentées ?

O. Baude : Il y a des communautés plus ou moins présentes. Cela peut être lié à des raisons objectives tenant au lien au numérique dans ces communautés. Cela peut aussi être lié à une mauvaise articulation/connaissance d'Humanum (peut-être aussi parce qu'Humanum ne répond pas aux besoins). Une solution serait de créer des consortiums devant représenter l'ensemble des communautés en SHS (c'est le travail du conseil scientifique) ; il faut aussi aller au-devant des utilisateurs.

M. Russo : Une collaboration est-elle prévue avec le Ministère de la culture concernant les langues ? Y a-t-il un consortium précis ?

O. Baude : C'est un sujet qui m'intéresse, mais qui reste dans mon « jardin personnel de recherche ». Je veille scrupuleusement à ce qu'il n'y ait pas une appropriation d'Humanum par certains sujets ; mais j'essaie de pousser au sein du Ministère de la Culture pour aller dans cette direction. Toutefois, c'est le consortium des linguistes qui doit se positionner sur cette question.

2) *D. Pumain : les données ouvertes*

[voir présentation en annexe]

Questions :

I. Sayn : A la suite de la loi de 2016, le Ministère de la justice a mis en place une mise à disposition du public des décisions de justice – ce qui est très lourd. Or, tous les éditeurs juridiques sont sur les rangs pour avoir accès à ces décisions (mises à disposition à titre gratuit), pour créer des produits qui seront vendus. Que faire ?

D. Pumain : Le rôle des scientifiques est d'avoir des démarches militantes pour défendre l'accès ouvert.

N. Vienne-Guerrin : Dans ma région, « Occitanie data » est devenu « Ekitia », un groupement d'intérêt public qui se concentre sur la réutilisation des données dans le champ privé.

D. Pumain : Oui, les principes FAIR incluent ces questionnements d'éthique. Une révolution est en marche dont on n'a pas saisi toutes les implications.

N. Vienne-Guerrin : mais les SHS ont aussi pour vocation de questionner ces évolutions, de porter un regard critique.

Serge Pinto (président section 34) : J'ai une question qui tiraille les membres de mon laboratoire. Il y a cette injonction bienveillante à promouvoir la science ouverte ; mais des chercheurs disent : on n'a pas envie de brader notre recherche, mais on ne veut pas payer des APC. La parade, telle que vous la présentez, semble être d'utiliser HAL. Est-ce le cas ?

D. Pumain : Oui, oui, il faut soutenir et développer HAL, qui permet précisément de se battre sur cette question. Qu'on ait besoin, dans la tête, d'avoir un classement de revues, pourquoi pas ? Mais le dépôt sur HAL est important.

N. Aveline : On sait que les profits des grands éditeurs sont énormes. Je voudrais souligner la contradiction qui existe entre le développement de la Science ouverte et le fait que l'ANR accepte la prise en charge des APC. Ne faudrait-il pas agir auprès de l'ANR pour qu'elle cesse de financer cela ?

D. Pumain : L'ANR s'est alignée sur les pratiques anglo-saxonnes. Il y a encore beaucoup de chercheurs qui s'alignent sur les classements de revues.

J.-C. Peyssard : On sait qu'il y a des problèmes au niveau du modèle économique de la science ouverte. Mais il faut rappeler que la majorité des revues ouvertes ne prélèvent pas d'APC. Il y a une hétérogénéité des pratiques. Et il faut insister sur le principe de la bibliodiversité.

D. Pumain : Le problème est que nous agissons dans un contexte international que nous ne maîtrisons pas. Et il faut se battre au niveau européen pour qu'il n'y ait pas confiscation par des groupes financiers.

3. Présentation des groupes de travail

Rappel des intitulés des différents groupes de travail : Inégalités (éducation, genre) ; Sciences ouvertes (internationalisation, évaluation) ; études aréales ; SHS et IA.

Chaque groupe procède à une présentation très synthétique (quelques minutes) de ses travaux auprès de M. Gaille.

Discussion :

M. Gaille : Je prends connaissance des différents groupes et des différents travaux. S'il y a des textes écrits, je les lirais volontiers.

Le travail sur les priorités scientifiques n'est pas du tout caduc, on va continuer à travailler sur ces questions.

A propos de la première présentation, j'y suis intéressé à divers titres : elle croise des éléments priorisés dans le COP du CNRS. En interne, il y a plusieurs éléments de réflexion qui nous conduisent à nous y intéresser de près. Il se trouve que la réponse du Campus Condorcet au PIA est centrée sur la question des inégalités.

Une dernière remarque : j'ai évoqué la mission DAS « Science et société ». Il s'agissait aussi d'intégrer la dimension du CNRS comme employeur, qui intègre des principes liés aux problèmes de genre, d'inégalités, etc.

N. Vienne-Guerrin précise que, concernant la thématique, « recherche et création », pour l'instant on manque de force au sein du CSI.

S. Pinto : Pourrait-on imaginer un groupe de travail « SHS et santé » ?

M. Gaille : Depuis quelques années, au sein de l'InSHS, il y avait un groupe d'une quinzaine de personnes qui travaillaient autour de cette thématique. Il se trouve que la pandémie a à la fois stoppé cette réflexion et donné des moyens nouveaux (par le MESRI) pour la développer. Il faut maintenant trouver une façon de rebondir.

J'ajoute, à propos d'un groupe « Recherche et création », que c'est dommage de ne pas le développer.

B. Ambroise : Pourrait-on en savoir un peu plus sur les thématiques prioritaires de l'InSHS, sur les réflexions en cours ? Par ailleurs, un moment, nous avons envisagé la

question de l'éducation, mais F.-J. Ruggiu nous avait dit que cette réflexion avait été mise en place au sein de l'InSHS. Peut-on savoir où cela en est ?

M. Gaille : Pour l'instant, la réflexion n'a pas encore suffisamment abouti pour que je puisse présenter des choses précises concernant les thématiques prioritaires à venir de l'InSHS. Mais je le ferai lors du prochain CSI, probablement.

Concernant l'éducation, on s'est rendu compte que l'InSHS disposait de compétences très développées, même s'il n'y a pas de sciences de l'éducation au sein de l'InSHS. Il y a toutefois deux UMRs qui jouent un rôle important sur ces questions : LaPsyDÉ (UMR 8240), et le pôle lyonnais (Laboratoire de l'Éducation - UAR 3773)

Actuellement, un réseau thématique prioritaire (RTP) a été mise en place, et il va prendre la forme d'un GDR. L'éducation ne va pas donc pas disparaître.

4. Point statutaire : création(s) et suppression(s) d'unités

M. Gaille fait un point général : en fait, l'InSHS manque de rapports, généralement en raison de l'épidémie. Sur le fonds, il n'y a pas de désaccord observé avec les sections du Comité National à ce stade. On ne va donc pas pénaliser les unités pour l'instant. On va trouver des solutions en décidant au cas par cas. Mais il faut attendre que l'ensemble des avis remontent.

N. Vienne-Guerrin propose que si des divergences apparaissent avec les avis qui remontent, on fasse une séance exceptionnelle du CSI, comme cela avait été fait l'année précédente.

A suivre donc – pas de vote.

Dates pour les prochains CSI : le prochain CSI aura lieu le 1^{er} février 2022 (sous forme de visioconférence).